

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 08 Février à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 04 Février 2021

**Etaient présents** : Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mrs Claude JEAN et Francis HELAINE, ainsi que Mme Cathy GAUDEFROY, ces 2 derniers ayant donné pouvoir à Mr SAINTOT, tous 3 excusés.

**Ordre du jour** :

- **D1029:**

Présentation de l'avant projet et des devis Bobeuf, AT2H, Colver, Eiffage.

Inscription au budget si accord. Planning prévisionnel.

Délibération demande de subventions Monument aux Morts Hauts de France, Amendes de Police, Conseil Départemental.

Devis mise aux normes Point aspiration SDIS avec modification emplacement

- **Passage Eclairage Public aux LED:**

Présentation étude passage LED. Inscription au budget si accord.

Délibération demande de subvention au Conseil Départemental

- **Eglise:**

Présentation des devis des architectes du patrimoine reçus

Choix du prestataire. Inscription au budget si accord.

- **CCHS:** Approbation des nouveaux Statuts de la CCHS

- **Intergénérationnel:** Bilan 2020, actions envisagées 2021

- **Questions diverses:**

Inscriptions au budget 2021 des factures non appelées en 2020 ; point global - Fenêtre et barreaux (et/ou volet) atelier employé communal - Route D'Artagnan - Courrier de la Préfète pour l'eau et réponse - Devis derniers arbres lieu-dit la source et aménagements à prévoir - 1<sup>ères</sup> conclusions terrain salle des fêtes - Présentation Plans aménagements Mairie. Vente Tracteur. Fermeture de classe.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir l'adhésion au marché proposé par le Centre de Gestion concernant le contrat d'assurance pour les risques non-statutaire et la sollicitation du conseil régional dans le cadre du passage aux LED.

Monsieur le Maire demande le respect d'une minute de silence en l'honneur de Jean-Paul DAGRENT, Conseiller Municipal, ancien 2<sup>nd</sup> Adjoint et ancien Président du Comité des Fêtes, décédé en fin d'année.

### 1/ D1029

#### *\* Présentation de l'avant-projet*

Monsieur le Maire procède à la présentation globale du projet d'aménagement des abords de la D1029.

Le point central sera le monument aux morts qui va d'ailleurs être retiré afin qu'il soit procédé à son entière rénovation. Cela va permettre d'aplanir le talus et de créer tout un espace avec des bancs des parterres de fleurs. La mise en lumière du lieu est à l'étude. Après rénovation le monument sera posé sur une stèle et un coq sera de nouveau édifié au sommet.

Les pompes funèbres Bobeuf ont établi un devis, le coût des travaux s'élève à 16 890 euros, ceux-ci sont exonérés de TVA.

En ce qui concerne les abords de la départementale, à l'entrée du village (côté Villers-Carbonnel), au niveau du pont, une plate-bande va être créée avec aménagements paysagers, enrobé et cheminement en cailloux porphyre.

Le point d'aspiration de la défense incendie va être déplacé à l'entrée du village. Le panorama sur les étangs sera ainsi mis en valeur.

Des compositions florales sont prévues aux 4 panneaux d'entrées du village.

En ce qui concerne le talus situé entre la rue Cécile Daudré et la rue de l'église, initialement, un mur de soutènement était prévu pour un coût de 23 000 euros. Cependant, une réflexion a été menée et il a été préféré un aménagement moins frayeux de ce talus, avec une bâche et des plantations qui seront en rappel de celles qui vont être plantées le long de la départementale.

Le parking de la Boulangerie va être revu et des places de stationnement vont être créées pour les riverains plus en amont.

Concernant les entrées charretières situées devant la Scierie Nobescourt et la société AT2H, elles ne seront pas réalisées en enrobé à cause du poids de certains véhicules qui les empruntent.

Sur la partie d'en face, l'aménagement sera réalisé en cailloux porphyres.

Sur l'ensemble des plantations, un paillage sera mis en œuvre, il sera fourni gracieusement par la Scierie. Monsieur le Maire en profite pour les remercier.

L'implantation de croix de Saint-André est également prévue afin d'assurer la sécurité des piétons du monument aux écoles.

Au niveau du croisement de la rue de Saint-Christ, les bordures seront surélevées protégeant ainsi cette partie du passage de poids lourds.

Le coût global des travaux est de :

- Eiffage :	215 838,30 € HT, soit 256 415,90 € TTC
- Rénovation du Calvaire (exonéré de TVA) :	11 220,00 €
- Monument aux morts (exonéré de TVA) :	16 890,00 €
- Terrassement/Soutènement AT2H :	21 000,00 € HT, soit 25 200,00 € TTC
- Colver paysagiste :	41 500,56 € HT, soit 49 800,67 € TTC
- Maîtrise d'Ouvrage :	8 547,00 €
- Marge travaux imprévus :	5 000,00 €

En contrepartie, voici les ressources aux quelles la commune peut prétendre :

- Subvention Hauts de France pour le monument :	3 000,00 €
- Subvention souvenir français pour le monument :	1 000,00 €
- DSIL Plan de relance calvaire :	7 480,00 €
- Amendes de police :	7 684,00 €
- Enveloppe du Conseil Départemental :	13 000,00 €
- Fonds de concours CCHS :	17 805,00 €

Il est rappelé que la commune a souscrit un emprunt bancaire pour la réalisation de ces travaux. De plus concernant le dossier amende de police il se pourrait que la création de trottoirs soit subventionnée, la subvention ne serait donc plus de 7 684 € mais de 42 162 €, sous toute réserve cependant, Mr Le Maire n'y croyant guère.

Après délibérations, l'assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de valider ce projet dans sa globalité, d'inscrire cette opération au budget et mandate Mr le Maire afin de monter les dossiers de subventions auprès des différents organismes (conseil régional et départemental, souvenir français) afin que la commune puisse percevoir le maximum d'aides possible. Planning de démarrage des travaux prévu en Mai.

#### **\* Point aspiration SDIS**

Le point d'aspiration de la défense incendie ne se trouve pas actuellement à la place où il devrait être, en effet, il devrait se situer de l'autre côté du pont vers la sortie du village. La société HYDRA LHOTELLIER a donc été contactée pour chiffrer les travaux, à savoir 4 980,40 € HT, soit 5 976,48 € TTC. La Société Eiffage était à un coût un peu plus élevé pour partie voirie de l'installation.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de valider ce devis et de réaliser les travaux.

#### **2/ Eclairage public : passage aux LED**

Le remplacement des luminaires de l'éclairage public par la technologie LED était prévu pour les prochaines années, mais le Conseil Départemental a mis en place une aide à hauteur de 40% du montant HT des travaux pour les travaux réalisés cette année. Il aurait été dommage de ne pas saisir cette opportunité. De plus, le Conseil régional quant à lui a mis en place un plan de relance pour les investissements d'un montant de plus de 50 000 euros : cette opération pourrait être éligible à hauteur de 30% du montant HT.

Une étude a donc été menée par Mr THOMAS de la Sicae. Le passage aux LED pour la totalité de l'éclairage public du village coûterait 50 379,80 € HT, soit 60 455,76 € TTC.

Ces travaux revêtent un caractère écologique et économique. En effet, il n'y a quasiment de maintenance, la consommation est réduite de presque 50% soit 3900€/an. Les LED ont une technologie bi-puissance qui permet, sans s'éteindre la nuit, d'éclairer moins fort et de réaliser des économies non incluses dans l'approche.

Il est précisé que nous pouvons également bénéficier d'un certificat d'économie d'énergie via la Sicae pour un montant de 4 008,00 €.

Après délibérations, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce projet de passage aux LED, d'inscrire cette dépense au budget et de solliciter le conseil régional et départemental en vue de l'obtention de subventions, qui en sus de l'aide de la Sicae, se situeraient au montant maximum de 80%. Un retour sur investissement est attendu en 3-4 ans. Mr Le Maire reste cependant prudent sur l'obtention de la Subvention Hauts de France mais cela va être tenté.

Une partie de la rue de Labarre sera équipée le mercredi 17 février et servira de test. Planning de démarrage des travaux prévu en Mai. Une partie des anciens lampadaires pourront être conservés et certains donnés à nos entreprises si elles en éprouvent le besoin, le reste sera récupéré par la Sicae pour destruction.

### **3/ Eglise**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le nettoyage des toits terrasses devait normalement débiter cette semaine, mais au vu des températures hivernales, cela ne fut pas possible.

Monsieur le Maire annonce que la demande de subvention au titre de la DETR qui avait été formulée pour cette dépense a été accordée.

Suite à l'appel à candidature des architectes du patrimoine, seuls 2 architectes ont donné suite et sont venus, Monsieur SAUVE et Mr BRASSARD. Il s'agit néanmoins de référents dans leur domaine. Tous 2 proposent les mêmes prestations. Mr SAUVE ajoute, dès que cela sera possible, de faire une conférence à destination des habitants autour de l'église et de son architecture.

Le coût de cette prestation est de 6 150 € HT, soit 7 380 € TTC pour Mr SAUVE et 6 250 € HT, soit 7 500 € pour Mr BRASSARD.

Il est décidé, de valider le devis de Mr SAUVE, et d'inscrire cette étude au budget.

Le PETR des Hauts de France va intégrer également notre église dans « Les printemps de l'art Déco » ce qui va la faire rayonner (et rayonner la Commune) sur tous les Hauts de France et à l'étranger. Un « teaser » filmé par des professionnels avec un drone sera effectué fin février, gratuitement, après le nettoyage des toits terrasses qui va intervenir dès lors où les conditions le permettront. Cela aidera à bâtir un très beau dossier de subventions pour l'avenir. Le PETR suivra nos actions et nous apportera toute l'aide nécessaire pour nous accompagner administrativement.

### **4/ Adoption des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme (CCHS)**

Suite au rapport établi par la Cour des Comptes, une modification des statuts de la CCHS était nécessaire, notamment en matière de voirie. Un pacte financier et fiscal va être mis en place pour chaque commune.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts.

Après délibérations, les nouveaux statuts de la CCHS sont approuvés.

### **5/ Intergénérationnel**

Depuis la création de cette commission, suite aux élections municipales, les retombées sont positives.

Les prises de contacts avec les personnes âgées de plus de 65 ans, qui le souhaitent, sont bien accueillies que ce soit pendant la canicule ou pendant la crise sanitaire.

Un sondage est actuellement réalisé dans le village, pour connaître les propositions de chacun concernant les activités et manifestations pouvant être mises en place dès que cela sera possible.

Un concours de Maisons fleuries est d'ailleurs organisé en mars prochain et se renouvellera pour chaque saison.

L'idée est d'organiser une manifestation par mois, à savoir, en avril, une chasse aux œufs (sur inscription), en mai, la fête du village (sous toute réserve), distribution d'un brin de muguet aux aînés et la cérémonie du 08 mai, en juin, concours des maisons fleuries et fête de la musique, en juillet, la fête nationale, en septembre, concours des maisons fleuries, en octobre, la semaine bleue, la semaine

du goût, le repas des aînés, halloween, en novembre, la cérémonie du 11 novembre, en décembre, concours de maisons décorées pour Noël, un marché de Noël et l'arbre de Noël avec un spectacle ouvert à tous les habitants du village comme les années précédentes.

**Toutes ces manifestations seront bien sûr organisées sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire.**

En ce qui concerne le colis des aînés, les producteurs et commerces locaux vont être privilégiés.

#### **6/ Questions diverses**

- Après l'accord des membres du conseil, il est donc décidé l'inscription des dépenses TTC suivantes au budget 2021 :

D1029, après subventions	323 104 €
Travaux de voirie CCHS 2020	7 700 €
Diagnostic de l'église	7 380 €
Eclairage clocher	729 €
Nettoyage des toits terrasse de l'église	13 812 €
Fenêtre de l'atelier + barreaux	1 041 €
Aire d'aspiration SDIS	6 000 €
Terrain salle des fêtes	32 000 €
Vidéo protection après subventions (80%)	17 200 €
Chauffage salle de conseil	2 420 €
Plan aménagement Mairie	2 514 €
Passage aux LED après subventions (80%)	<u>13 327 €</u>
	427 227€

Mr Le Maire précise que la somme peut paraître importante mais la commune n'a quasiment pas investi depuis 2 ans, sauf pour le camion de David compensé par une perception inattendue de taxes. Les réserves sont confortables, tout ne sera pas réglé cette année, un fctva conséquent en découlera dans 2 ans (+/-80ke) et surtout nous avons l'opportunité de nombreuses subventions qui conditionneront néanmoins les divers projets dont particulièrement la vidéoprotection. Une projection budgétaire est présentée sur une base moyenne dans l'attente des éléments définitifs.

Il trouve dommageable que le Mr Dambre n'ait pu encore être réglé de sa vente faute à un retard au niveau du bureau des hypothèques.

- Au Lieu dit "La Source", Mr MERLIN a procédé à l'abattage des arbres, et Mr BEGLIOMINI a nettoyé tout le passage jusqu'à la source. Le terrain adjacent des nouveaux propriétaires devra être remis en état.

Il reste néanmoins 4 arbres à abattre, le devis de Mr MERLIN s'élève à 1 200 €. Ce devis est validé par l'assemblée.

- Monsieur le Maire a été relancé par le Comité équestre concernant l'itinéraire de la route d'Artagnan, route équestre qui traverse le village. En effet, un 1<sup>er</sup> accord avait été délibéré concernant la traversée par la rue de St Christ et la route de Mesnil mais il apparaît plus opportun pour l'organisation qu'elle emprunte les rues de l'église et de Labarre.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la Préfète pour le mettre en garde concernant la qualité de l'eau distribuée dans le village, notamment au regard des nitrates avec une amende possible. Une réponse lui a donc été formulée avec communication du rapport du cabinet BFIE, concernant l'étude d'interconnexion qui est en cours. Le même courrier a été adressé à l'ARS. Il est à souligner que la responsabilité est partagée avec la commune de Mesnil-Bruntel.

Concernant l'interconnexion, le SIEP du Santerre, le Syndicat du Vermandois et la Commune de Doingt ont été rencontrés et sont prêts à nous vendre de l'eau, voire pour certains, nous accueillir. Un accord sur un avenant avec le cabinet BFIE va être passé afin de poursuivre et compléter l'étude (considérée comme incomplète) ce qui formalisera les réflexions en cours. Un choix sera acté cette année.

- Le terrain de la salle de fêtes va être engazonné dès que la météo le permettra. Une réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> Février dernier avec le CAUE sur la base de plusieurs idées qui ont été évoquées en commission, notamment un parc arboré, fleuri, avec des sentiers, des bancs où l'on pourra se ressourcer au calme mais aussi quelques jeux, un boulodrome, un cani-parc, des cabanes à insectes construites dans

le cadre des animations intergénérationnelles. La pierre qui tourne y sera mise en valeur. Une salle avec une vraie scène amovible, des coulisses, un local technique pour les tables, chaises et autres matériels, des vestiaires des WC hommes femmes séparées, PMR et un assainissement aux normes, Une cuisine agrandie, une salle dans la salle, climatisée ouverte vers le parc avec large baie vitrée pour les petites réunions. La façade de la salle pourrait être revue pour s'intégrer au futur parc qui sera un véritable poumon vert du village, pour les villageois.

Un autre projet se dessine, celui de l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, le cabinet ASTELLE nous a transmis 2 esquisses qui sont présentées au conseil.

Les objectifs de ces travaux sont : l'amélioration de la confidentialité, un meilleur accueil du public, l'accessibilité PMR de l'intérieur des locaux et la création de sanitaires au sein de la mairie.

Sur 2 plans présentés un est plébiscité et validé à l'unanimité des membres présents. Le cabinet va donc en être informé et va pouvoir poursuivre son étude avec notamment le chiffrage des travaux.

- Le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Somme demande à la commune de bien vouloir donner son avis sur l'adhésion à un marché concernant le contrat des risques non-statutaires pour les agents publics de la commune.

La commune ayant adhéré au précédent marché, il est décidé à l'unanimité des membres présents, d'adhérer au marché proposé par le Centre de Gestion.

- Il est question de vendre le tracteur de la commune. Renseignements vont être pris concernant les modalités à mettre en œuvre.

- Monsieur le Maire a reçu une demande de subvention émanant du Souvenir Français, il est voté l'inscription d'une subvention de 50 euros au budget 2021. Il est rappelé l'appui donné dans le cadre de la réfection du Monument aux Morts.

Le comité des fêtes et le club de gym ne percevront pas de subvention, dans l'immédiat, étant donné que rien n'a pu être organisé à cause de la crise sanitaire.

- Mme Cannaert s'interroge sur le devenir du Comité des Fêtes. Une assemblée générale publique soit être organisée pour l'élection du bureau dès que les conditions sanitaires le permettront. L'association est pour l'instant en sommeil, seule restant officiellement la trésorière, Mme Clin, pour gérer les affaires courantes. Il est précisé que la Commune apportera toute l'aide nécessaire dans l'établissement des démarches administratives si besoin.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une classe va être fermée à la rentrée prochaine.

Mr Le Maire a échangé avant le Conseil avec notre Député, Mr Labille, qui va tenter de mettre en avant face au Gouvernement, la loi votée en 2020 gelant les fermetures de classes dans les petites communes dans le cadre de la pandémie, la situation n'a effectivement pas changée cette année. Différents scénarios seront étudiés avec Les Maires et le Président du Sisco le 16 Février prochain.

La séance est levée à 20h10.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT

